

académie
Grenoble

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Savoie

Chambéry, le 10 octobre 2014

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école,
Mesdames et Messieurs les enseignants
s/c des IEN CCPD

Cabinet

Réf n°

Affaire suivie par
Odile GRUMEL, IEN-A

Téléphone
04.79.69.16.36
Télécopie
04.79.69.72.99

Mél.
Ce.ia73-cabinet@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie
131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

Adresse des bureaux
131 avenue de Lyon
73000 Chambéry

site internet
<http://www.ac-grenoble.fr/ia73/>

Objet : projet d'école 2015 - 2018

Le projet d'école inscrit la réussite de tous les élèves en référence au socle commun de compétences, de connaissances et de culture.

L'année scolaire 2014-2015 est celle qui conduira à effectuer le bilan du projet d'école précédent, l'élaboration et la rédaction du projet d'école 2015-2018.

Afin de tenir compte de l'actualité pédagogique nationale des écoles : consultation sur les programmes de l'école maternelle, consultation sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que la consultation prévue au sujet du projet de programmes de l'école élémentaire, je vous propose le calendrier suivant :

Trimestre 1 – Evaluation du précédent projet d'école

Trimestre 2 – Elaboration du projet d'école 2015-2018

Trimestre 3 – Rédaction et validation du nouveau projet d'école pour présentation au dernier conseil d'école.

Après avoir évalué le précédent projet d'école, l'analyse des données qui caractérisent l'école adossée aux préconisations éventuelles de l'évaluation d'école doit permettre, dans un deuxième temps, **de définir des objectifs concrets et quantifiés** portant sur les indicateurs de la réussite scolaire : amélioration des résultats des élèves, meilleure fluidité des parcours scolaires, attestations de compétences, identification de parcours d'élèves, lien entre les temps scolaires et les temps périscolaires

Ces objectifs de progression constituent les obligations professionnelles des membres de l'école entre eux et vis à vis de l'institution scolaire ; ils fondent le projet d'école et s'inscrivent dans le contrat d'objectif de l'académie de Grenoble, qui définit pour le premier degré :

Objectifs :

1. Soutenir l'innovation pédagogique, expérimenter et diffuser les bonnes pratiques par
 - ♦ le développement des usages pédagogiques du numérique
 - ♦ le développement des pratiques inclusives



2. Mieux gérer l'hétérogénéité des publics des classes par
 - ♦ la mise en œuvre des APC
 - ♦ les stages de remise à niveau
 - ♦ l'élaboration des PPRE et des PPRE Passerelles
 - ♦ une plus grande fluidité des parcours
3. Assurer la maîtrise des fondamentaux
 - ♦ Mieux accompagner les apprentissages
 - ♦ Développer la liaison inter-cycles

2/2

Des pistes de travail, choisies en fonction de cette analyse et s'inscrivant dans le projet académique, devront ensuite conduire à la déclinaison d'actions qui fixeront l'horizon à atteindre en matière de résultats des élèves pour la durée de validité du projet d'école.

C'est l'application Portfolio qui est un outil de dialogue entre l'école et l'équipe de circonscription et qui peut permettre la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à l'attention des écoles.

Le temps nécessaire à la réflexion et à l'élaboration de ce projet doit être pris sur les heures dévolues à la journée de solidarité.

Pour le Recteur et par délégation,
L'Inspecteur d'académie - Directeur académique

Frédéric GILARDOT